



**Conférence Méditerranéenne des Lions**

# **Conférence Méditerranéenne des Lions**

## **REGLEMENT CONFERENCE**

*Ce texte du Règlement préparé par le Comité de Coordination assimile les amendements  
approuvés par le Conseil réuni à Athènes le 22 Mars 2012, à Tanger le 21 Mars 2014  
aux Antibes Mars 2025*

**Rev.V 26.11.2024**

# REGLEMENT CONFERENCE

## Art.1 : Objectifs

La Conférence Méditerranéenne des Lions est une réunion annuelle de tous les Lions des pays de la Méditerranée qui se réunissent sans tenir compte les différences culturelles et nationales dans les **buts suivants** :

- a. Promouvoir l'amitié et l'entente mutuelles parmi les Lions de la mer Méditerranéenne.
- b. Comparer les expériences lionistiques et débattre les thèmes et les activités en relation avec les objectifs de Lions International.
- c. Réaliser des activités communes.
- d. Discuter et traiter des sujets d'intérêt commun.

## Art.2 : Structure

La Conférence Méditerranéenne des Lions est administrée par **deux organes** différents :

- a. Le **Comité de Coordination**, composé du Président du Comité, le Secrétaire Général, l'Immédiat Past Président, et les quatre membres élus, a pour mission d'aider au Comité d'Organisation pour établir les thèmes principaux à traiter pendant les différentes sessions de travail.
- b. Le **Comité d'Organisation** est l'organe exécutif de la Conférence Méditerranéenne des Lions.

Le Président du Comité d'Organisation est désigné par le Président du District Multiple (CC) ou le Gouverneur du District (DG) Simple ou Provisoire ou le Président de Région (RC) ou Président de Zone (ZC) ou le Président d'un Club Sans-District responsable de l'organisation.

Le Comité d'Organisation est responsable de l'organisation et du programme de travail de la Conférence. Il est géré par le Président du Comité d'Organisation, le Secrétaire, le Trésorier, les Responsables des Programmes, de Transport et un nombre suffisant d'officiers.

Le Comité d'Organisation a la tâche de planifier les discussions à traiter lors des différents séminaires, conformément aux indications des principaux thèmes.

## Art.3 : Organisation

La Conférence aura lieu chaque année à la deuxième quinzaine du mois de Mars sauf une dérogation spéciale décidée par le Comité d'Organisation de la Conférence en accord avec le Président de Conseil du District Multiple (PC) ou le Gouverneur du District (G) Simple ou Provisoire ou le Président de Région (PR) ou Président de Zone (PZ) ou le Président d'un Club Sans-District responsable de l'organisation tel que définit, classé et répertorié par Lions International.

A. Le **Programme Général** de la Conférence Méditerranéenne des Lions doit prévoir :

- La **Cérémonie d'Ouverture** avec défilé des drapeaux des pays membres, discours du Président du Comité d'Organisation, du Président du Comité de Coordination et d'autres officiels :

- Les **Séances de Travail suivantes** :

- Séminaires sur les relations humaines, sociales, économiques et culturelles
- Séminaire sur les problèmes d'environnement et climatiques.
- Séminaire lionistique sur les services globaux,
- Rencontre avec le Président International, le Président de LCIF et les Vice-Présidents du LCI
- Éventuelle rencontre de travail ou table ronde sur un sujet spécifique

- La **Cérémonie de Clôture** : Conclusions des délégués du siège.

**B. A la fin de chaque séminaire ;** Le Comité de Coordination de l'Observatoire doit se réunir pour une courte délibération.

**C. Les langues officielles** sont : l'Italien, le Français et l'Anglais.

**D.** Il faut assurer la **traduction simultanée** dans les trois langues officielles.

**E.** Les **conférenciers** qui ont préparé un résumé **sur le sujet à traiter** doivent les envoyer au Président du Comité de Coordination, au Secrétaire Général et au Secrétariat Permanent avant le 31 Décembre de l'année qui précède la Conférence.

Afin d'être envoyé un mois avant le début de la Conférence aux Présidents des séances de travail et aux participants qui les demanderont pour leur permettre de les étudier et d'intervenir efficacement pendant les débats.

**F. Le temps alloué à chaque session** ne doit pas excéder une heure.

**G.** Le Comité d'Organisation doit envoyer sans délai, et au plus tard le 15 Décembre, le programme provisoire de la Conférence à tous les pays membres.

#### **Art.4 : Règles pour le pays hôte**

Le lieu de la Conférence est décidé deux années à l'avance par l'Assemblée Générale composé de ;

- Un délégué pour chaque pays membre, mandaté pour deux ans,
- les Présidents de Conseil (PCs) actuel des Districts Multiple ou les Gouverneurs (Gs) des Districts Simple ou Provisoire ou les Présidents de Zone ou de Région ou des Clubs Sans-Districts du bassin Méditerranéen,

Les conditions essentielles sont :

- a. Capacité hôtelière** pour min. 300-400 lits en chambres doubles dans des hôtels de classes différentes.
- b. Aéroport** - Disponibilité d'un Aéroport avec des vols de portées internationales à une distance ne dépassant pas de préférence 50 km du lieu de la Conférence
- c. Centre de Conférence** : une salle de réunion de 800-1000 places et des traductions simultanées.
- d. Disponibilité de petites salles** de réunions,
- e. Secrétariat** de la Conférence, présence d'interprètes, hôtesse, service de transcription et de photocopie, Wi-Fi, imprimante.
- f. Service de Transport** : assurer un service de navette entre les hôtels et le centre de la Conférence.
- g. Le Web site de la Conférence** doit être ;  
[www.medconf\(date\)\(ville\).org](http://www.medconf(date)(ville).org)

#### **Art.5 – Conditions de participation**

Le pays organisateur proposera pendant la Conférence précédente le titre des thèmes à traiter à l'approbation du Comité de Coordination

Les demandes pour la présentation des interventions à la Conférence, devront être communiquées par e-mail au Président du Comité de Coordination, au Secrétaire Général et au Secrétariat Permanent avant 31 Décembre de l'année précédente la Conférence, dument approuvées par le Président de Conseil du District Multiple (PC) ou le Gouverneur du District (G) Simple ou Provisoire ou le Président de Région (PR) ou Président de Zone (PZ) ou le Président d'un Club Sans-District

Une réunion technique à laquelle participent le Comité de Coordination et le Comité d'Organisation aura lieu au moins un mois avant la tenue de la Conférence dans la ville de l'organisation. Les interventions seront étudiées au cours de cette réunion et seront choisi en toute indépendance pour la Conférence.

Une visite du site et des facilités aura lieu pendant cette réunion.

Pendant les débats ouverts si le temps à disposition permet, les Lions des pays membres pourront exposer leurs idées et leurs propositions.

A la fin de chaque séminaire le Président, le Vice-Président et le Secrétaire de la séance se réunissent pour rédiger le Procès-Verbal (PV) du séminaire. Ils le remettent immédiatement au Président de la Conférence, au Président du Comité de Coordination et au Secrétaire Général. A la fin des travaux de toutes les séances, le Comité de Coordination doit se réunir pour une courte délibération et une déclaration finale sera lue par le Président de Comité de Coordination ou le Secrétaire Général aux participants pendant la Cérémonie de Clôture.

## **Art 6 – Choix du siège**

Le Comité de Coordination établira avec le pays organisateurs les critères à suivre et pourra collaborer avec le Comité d'Organisation pour la bonne réussite de la Conférence

- Les propositions de candidature pour une Conférence Méditerranéenne des Lions doivent être déposées officiellement avant le 31 Décembre de l'année pour la conférence devant se tenir la 3ème année après cette date limite.

- Les propositions doivent comprendre tous les détails nécessaires : ville hôte, transports, services, droits d'enregistrement, hôtels.

- Les propositions des sièges devront être signées par le Président de Conseil de District Multiple (PC) ou le Gouverneur du District (G) Simple ou Provisoire ou le Président de Région (PR) ou le Président de Zone (PZ) ou le Président d'un Club Sans-District selon le cas et envoyées au Président du Comité de Coordination, au Secrétaire Général de l'Observatoire et au Secrétariat Permanent.

## **ANNEXE : CALENDRIER**

### **Délais et Échéances : ('N'' étant l'année de la Conférence)**

**31 Décembre (N-3 Year):** Les propositions ou candidatures d'organisation de la Conférence Méditerranéenne avant le 31 Décembre de l'année pour la Conférence devant se tenir la 3ème année après.

**1<sup>er</sup> Septembre (N-1 Year):** Le Comité d'Organisation proposera les thèmes à traiter pendant la Conférence qui devront être décidées par le Comité de Coordination et ce avant le 1<sup>er</sup> Septembre de l'année précédant la conférence.

**15 Décembre (N-1 Year):** Le Comité d'Organisation doit envoyer, sans délai, et au plus tard le 15 Décembre, le Programme Provisoire de la Conférence au Comité de Coordination.

**31 Décembre (N-1 Year):** Les demandes d'intervention formelles devront être communiquées par e-mail au Président du Comité de Coordination, au Secrétaire Général de l'Observatoire et au Secrétariat Permanent avant le 31 Décembre **de l'année précédente la Conférence des Lions de la Méditerranée**, dument approuvées par le Président de Conseil du District Multiple (PC) ou le Gouverneur du District (G) Simple ou Provisoire ou le Président de Région (PR) ou de Zone (PZ) ou le Président d'un Club Sans-District des pays membres.

**Février > 1 mois avant la tenue de la Conférence :** Une réunion technique doit se tenir au moins un mois avant la tenue de la Conférence au lieu même de la Conférence. Visite du site et facilités. Après la réunion technique l'envoi des interventions acceptées aux conférenciers par le Secrétaire Général de l'Observatoire ou le Secrétariat Permanent.

**Février > 15 jours avant la tenue de la Conférence :** Les conférenciers doivent envoyer au Comité de Coordination un document sur le sujet à traiter, 15 jours avant le début de la Conférence, afin d'être envoyé aux Présidents de séances de travail et aux participants qui le demanderont, leur permettant de les étudier et d'intervenir efficacement pendant les débats.

